

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				RA-510	P-511	C-512	C-513	RB-514	C-515
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		•				•	• [1]
		classe B - bifamiliale					•	•	
		classe C - trifamiliale					•	•	
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				•		• [2]	
		classe E - multi. (10 log. et plus)				•			
		classe F - communautaire							
		classe G - mobile	art. 21.3						
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture							•
		classe A-2 bars							•
		classe A-3 clubs sociaux							•
		classe A-4 récréation intérieure					•		•
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4						
		classe A-6 récré. ext. extensive							
		classe A-7 récré. ressource							
		classe A-8 arcades							
		classe A-9 caractère érotique							
		classe B-1 bureaux							•
		classe B-2 services					• [3]		•
		classe B-3 vente au détail					• [4]		•
		classe C-1 hébergement							•
		classe C-2 gîte du passant		• [9]				• [9]	• [9]
		classe C-3 restauration					• [5]		•
		classe C-4 casse-croûte							•
		classe C-5 résidence de tourisme							
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement							
classe D-1 poste d'essence		art.22.3, 22.8						•	
classe D-2 station service		art.22.3, 22.8						•	
classe D-3 lave-autos		art.22.3, 22.8						•	
classe D-4 vente de véhicules		art.22.3, 22.8				•		•	
classe D-5 pièces et acces.		art.22.3, 22.8				•		•	
classe D-6 entretien		art.22.3, 22.8				•		•	
classe E-1 const., terrassement					•	• [6]		•	
classe E-2 vente en gros, transport				•	• [8]				
classe E-3 para-agricole									
classe E-4 autres usages comm.									
classe E-5 mini-entrepotage				•	•				
INDUSTRIE	classe A					•			
	classe B								
	classe C								
	classe D extraction								
	classe E récupération, recy.								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.					•			
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
	classe A-4 services culturels								
	classe A-5 sécurité, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•		•	•	
	classe C équip. publics				•	• [7]		•	
	classe D infras. publiques		•		•	•	•	• [10]	
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt								
	classe B établissements d'élevage								
	classe C activités complé.								
	classe D formation agricole								
	classe E animaux domestiques	art. 24.4							
NOR-MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		en rangée							
	Notes particulières [1] limité aux habitations unifamiliales jumelées à un établissement commercial ou situées dans un bâtiment ou il existe un usage								

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

commercial (bâtiment mixte)

[2] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 unités de logement

[3] limité à l'usage centre d'appel

[4] seuls les commerces occupant une superficie minimale de 2 446 mètres carrés sont autorisés.

Cette superficie minimale doit être occupée par un seul commerce et ne peut être utilisée pour les fins de plusieurs commerces. Malgré ce qui précède, la vente au détail est autorisée à titre accessoire à l'usage principal entreposage, sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :

a) la vente doit se limiter aux produits entreposés sur place et commercialisés par l'entreprise.

b) la superficie occupée par l'activité vente au détail à titre accessoire ne doit pas excéder 100 mètres carrés

[5] limité à un établissement de restauration localisé à l'intérieur du bâtiment principal, sans accès direct à l'extérieur pour la clientèle

[6] limité aux entreprises en construction, en excavation, en terrassement et en aménagement paysager, sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :

a) tout entreposage extérieur est interdit.

b) le stationnement de véhicules ou équipements lourds (ex. véhicules d'un poids de plus de 3 500 kilos, remorques, rétrocaveuses, etc.) est interdit à l'extérieur. c) toutes les opérations, sans exception, sont faites à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

d) les opérations ne doivent être source d'aucun bruit dont l'intensité, mesurée aux limites du lot, est supérieure à 50 dBA.

[7] à l'exclusion des tours de télécommunication

[8] limité aux usages commerce de gros et commerce d'entreposage, sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :

a) tout entreposage extérieur est interdit.

b) toutes les opérations de chargement / déchargement doivent être faites à l'intérieur d'un bâtiment.

c) les opérations ne doivent être source d'aucun bruit dont l'intensité, mesurée aux limites du lot, est supérieure à 50 dBA.

[9] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires

[10] le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts est toutefois interdit à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			RA-510	P-511	C-512	C-513	RB-514	C-515	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	7,6	6	7,6	10	7,6	10
		marge de recul latérale min. (m)		2	3	4,5	4,5	2	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	9	9	6	7
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	4,5	10	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)		9	9	9	11	9	9
		façade minimale (m)		7,3	—	—	30	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6,7	—	—	20	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		55	—	—	600	55	55
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	—	—	70	30	30
		espace bâti/terrain minimum, bâtiment principal (%)		—	—	—	—	15	—
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	—	—	10	10	10
	AUTRES NORMES								
DIVERS	AMENDEMENT	ajout mini-entrepotage, règl. 6-1(2002)-1, en vigueur 18 juin 2003			X				
		modif. usages et normes, règl. 6-1-14, en vigueur 19 juin 2006				X			
		règl. 6-1-19 (2007) en vigueur 18 février 2008				X			
		règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017		X				X	
		règl. 6-1-81 (2022), en vigueur _____ 2022				X		X	X
	notes particulières								